



# Prélèvement demi-pension

publié le 30/04/2021

Mesdames, Messieurs,

En raison de la fermeture du collège au mois d avril, il n'y aura pas de prélèvement au mois de mai prochain, la situation sera régularisée sur les mois de juin et juillet.

Cordialement.



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**